



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activite

Question écrite n° 49628

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur les grandes difficultés auxquelles sont quotidiennement confrontés les professionnels de l'industrie hôtelière. Ces derniers s'inquiètent, en premier lieu et tout particulièrement, des repercussions qu'entraînent sur l'activité et l'emploi dans un secteur touché de plein fouet par la crise, un fort taux de TVA applicable à la restauration traditionnelle sur place ainsi que des charges sociales trop élevées. De plus, les hôteliers, restaurateurs et cafetiers, sont fortement pénalisés par les différentes formes de paracommercialisme qui leur font une concurrence déloyale. Enfin, cette profession souhaiterait ardemment qu'une étude sur le code des débits de boissons puisse être menée en vue de préparer une nécessaire réforme de la réglementation en vigueur. Ces dossiers sont d'une importance économique capitale pour le secteur de l'industrie hôtelière, fortement pourvoyeur d'emplois et jouant un rôle primordial en terme d'aménagement du territoire, notamment pour le maintien des populations en zone rurale. C'est la raison pour laquelle il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position sur ces dossiers, et plus particulièrement sur l'opportunité qu'il y aurait de créer une commission de travail associant représentants des professionnels, élus et administrations concernées pour examiner ces différents sujets.

Texte de la réponse

Les organisations professionnelles représentatives du secteur de l'industrie hôtelière souhaitent que des mesures gouvernementales soient prises afin de répondre aux difficultés économiques du secteur. Elles proposent quatre mesures qui, selon elles, seraient de nature à créer un contexte favorable. S'agissant de la proposition relative aux taux de la taxe sur la valeur ajoutée dans le secteur de la restauration, le rapport de M. Edouard Salustro, membre du conseil économique et social, conclut à la nécessité d'une réforme tout en mentionnant ses difficultés de mise en œuvre au regard des contraintes budgétaires et communautaires. Le Gouvernement est favorable à l'organisation d'une table ronde avec les professionnels sur ces questions. Sur le plan social, l'hôtellerie-restauration est l'un des seuls secteurs économiques à ne pas bénéficier d'une convention collective. Conscient que la signature d'une telle convention entraînera des charges supplémentaires pour la profession, le Gouvernement souhaite accompagner l'adoption de ce texte par la suppression progressive des charges sociales patronales pesant sur les avantages en nature versés aux salariés du secteur. Cette mesure gouvernementale s'inscrit en complément du dispositif existant en faveur de l'emploi et notamment des mesures générales d'allègement du coût du travail sur les bas salaires. Pour ce qui est de la lutte contre le paracommercialisme, la mobilisation des préfets sur la base des recommandations du rapport de M. Radelet, inspecteur général du tourisme, donne des résultats satisfaisants. Enfin, concernant la réforme du code des débits de boisson, les travaux sont engagés avec les autres ministères concernés.

Données clés

Auteur : [M. Mariani Thierry](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49628

Rubrique : Hotellerie et restauration

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1291

Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1916